



CONTRAT BÉNÉVOLAT - PACK TUTTO BÉNÉ

PRÉAMBULE

Sur le modèle des éditions précédentes, le bénévolat est indispensable au bon fonctionnement de la compétition inter-IEP, ainsi qu'à la pérennité de son modèle économique. Le bénévolat est donc rendu obligatoire, d'un commun accord avec l'Association Sportive de Sciences Po Bordeaux, pour la quasi-totalité de la délégation hôte des Jeux Inter-IEP 2022. La délégation bordelaise sportive ou non se rendant aux Jeux inter-IEP s'engage à travers les présentes dispositions à venir en aide à la FASIEPF dans l'organisation de l'édition de Bordeaux en 2022.

Les Bénévoles, sportifs ou non, seront la vitrine de Sciences Po Bordeaux pendant trois jours lors des Jeux inter-IEP ayant lieu à Libourne du 1er au 3 avril compris. Ils devront donc être responsables, respectueux et accueillants vis-à-vis des autres délégations et de toutes les parties prenantes aux Jeux Inter-IEP.

L'ensemble de l'organisation des Bénévoles est effectué par la FASIEPF et notamment son Pôle Bénévolat. Le Bénévolat est géré notamment via la plateforme Qoezion.

ARTICLE 1 - TEMPS DE BÉNÉVOLAT

Le nombre d'heures de bénévolat effectuées par le Bénévole, qui confirme ne pas participer à la compétition sportive à travers les présentes dispositions, est fixé à 4 heures par jour.

ARTICLE 2 - MISSION DE BÉNÉVOLAT

Les missions seront attribuées selon les besoins définis par le Pôle Bénévolat de la FASIEPF en prenant en compte autant que possible les indications fournies par le Bénévole via le formulaire d'inscription.

Toutes les missions du Bénévole s'effectueront en binôme.

Pour chacune des missions, le Bénévole est affilié à un Responsable de mission membre de la FASIEPF.

Aucun changement d'horaire ou de mission ne sera possible sauf décision de la FASIEPF qui en informera le bénévole en temps utile.

ARTICLE 3 - PLANNING DE BÉNÉVOLAT

Le planning du Bénévole indiquant le contenu, les horaires et lieux des missions de bénévolat lui sera transmis en amont des Jeux Inter-IEP via la plateforme Qoezion.

Le planning prendra en compte autant que possible les préférences de mission et de binôme indiquées par le Bénévole lors de son inscription.

La FASIEPF ne garantit pas, pour des raisons organisationnelles, de prendre en compte toutes les demandes.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DU BÉNÉVOLE

Le Bénévole aux Jeux Inter-IEP s'engage à :

Avant les Jeux Inter-IEP :

- S'inscrire sur la plateforme Qoezion via le lien reçu par mail à l'issu de l'achat du pack "Tutto Béné"
- Assister aux séances de formation obligatoire destinée aux Bénévoles en amont des Jeux Inter-IEP.
- Fournir un chèque de caution aux membres du Pôle Bénévolat lors de la formation au Bénévolat prévue en mars 2022.
- Avertir au moins deux semaines en amont des Jeux Inter-IEP un responsable de la FASIEPF en cas d'absence.

Pendant les Jeux Inter-IEP :

- Effectuer l'intégralité de ses heures de bénévolat.
- Arriver 15 minutes en avance pour chaque mission, en tenue de Bénévolat.
- Ne pas effectuer ses heures de bénévolat sous l'emprise d'alcool ou de drogue.
- Se mettre au service de son responsable de mission de la FASIEPF.
- Être aimable et respectueux avec les autres délégations.
- Respecter le Règlement des Jeux Inter-IEP.

La FASIEPF se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires en cas de non-respect des engagements énoncés ci-dessus.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE LA FASIEPF

En contrepartie de l'engagement du Bénévole, la FASIEPF s'engage à :

- Donner un accès libre aux infrastructures sportives et aux soirées.
- Fournir au Bénévole un tee-shirt floqué.
- Fournir des Goodies collector Bénévole.
- Prendre en charge le transport et la restauration des bénévoles.

ARTICLE 6 : SANCTION EN CAS DE NON RESPECT DU PRÉSENT CONTRAT

Comme lors des éditions précédentes, une garantie d'un montant équivalent aux prix du pack est demandée à chaque bénévole sous la forme d'un chèque de caution, restitué après l'évènement sous réserve du respect du présent contrat.